

PORT DES APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS - GIES

(Initial/Recyclage)

DURÉE :

1/2 journée (4 heures)

PARTICIPANTS :

3 personnes(mini) - 6 personnes (maxi)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Toute personne étant amenée à porter une protection respiratoire isolante à circuit ouvert dans le cadre d'interventions et travaux en atmosphère non respirable.
- Etanchéité de la pièce faciale satisfaisante
- Personnel équipé de ses EPI : tenue de travail, gants, casque et chaussures de sécurité

PRÉ-REQUIS :

- Personnel titulaire du GIES (1 ou 2) ou N1/N2 ou équivalent EU
- Attestation employeur de non-contre indication au port de l'ARI et au travail en hauteur

MÉTHODES ET MOYENS :

- Notre formateur est habilité par le MASE MEDITERRANEE GIPHISE dans le cadre de notre habilitation aux formations GIES
- Formation qui s'appuie sur un échange et tour de table avec les stagiaires, des supports multimédia et des exercices pratiques en 2 ateliers

MOYENS ET SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

VALIDATION DES ACQUIS :

- Les exercices pratiques seront réalisés avec port d'un ARI autonome et d'un ARI à adduction d'air sur chariot, avec vérification de l'étanchéité parfaite de la pièce faciale.
- Formation validée à travers une évaluation des acquis pratiques et un questionnaire.
- Remise d'une attestation de formation et inscription du résultat dans BASEFORM MMG pour édition de la carte.
- Cette formation doit être recyclée tous les ans (date à date)

LIEU DE LA FORMATION :

Au sein de l'agence labellisée par le Mase Méditerranée Giphise pour l'ARI GIES

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIF :

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE :

Article R.4323-106 du Code du Travail: « L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. ». Documents de référence : Procédure GIES/INS/620 : Programme de Formation ARI V2023 - GIES/PRO/610: Cahier des charges de la formation ARI – V2023 (version en vigueur)

OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances nécessaires à leur propre sécurité mais également celle de leur(s) équipe(s).
- Connaître les risques inhérents aux travaux en présence d'un air vicié et le travail sous appareil respiratoire isolant
- Savoir contrôler, s'équiper et travailler avec un ARI (autonome et adduction d'air)
- Respecter et appliquer les procédures de sécurité
Suivant programme de formation au port des appareils respiratoires isolants – ARI

PROGRAMME :

• THEORIE

Tour de Table Questions Réponses -
Notions fondamentales

Sigle ARI,

Aptitude médicale

Description des différents types d'équipements et de leurs composants

Etanchéité masque,

Contrôles du matériel avant utilisation : RAPACE

Surveillance de bouteilles

Monoxyde de carbone, danger des atmosphères non respirables

Vérification de l'assimilation des réponses

• PRATIQUE - 2 ATELIERS (réalisés sur plateau technique) ARI Autonome

Réalisation d'un parcours permettant de prendre en compte le poids et l'encombrement de l'ARI

Utilisation d'une échelle pour accéder à un échafaudage et protection en cas d'alerte gaz

ARI à adduction d'air sur chariot

Intervention avec un surveillant et deux intervenants sous masque : vérification du matériel et de l'installation

Simulation de 2 coupures d'air. Renouvellement exercice possible 1 fois si échec.